

**Délibération du Conseil Municipal  
Ville de Villiers-le-bel**

**Séance ordinaire du vendredi 14 juin 2024**

**N°10/Enfance**

**Autorisation de signature - Convention de mise en oeuvre du dispositif 'Petits déjeuners'  
- Année scolaire 2024/2025**

Le vendredi 14 juin 2024, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 6 juin 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

**Secrétaire** : M. Maurice MAQUIN

**Présents** : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Géraldine MEDDA, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, Mme Hakima BIDLHADJELA, M. Maurice BONNARD, Mme Sabrina MORENO, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Cédric PLANCHETTE, Mme Marine MACEIRA, M. Cémil YARAMIS, M. Sori DEMBELE, M. Jean-Pierre IBORRA, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Mohamed ANAJJAR, M. Bankaly KABA, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

**Représentés** : M. Gourta KECHIT par M. Jean-Louis MARSAC, M. Pierre LALISSE par Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, Mme Virginie SALIBA par M. Sori DEMBELE

**Absent excusé** : M. Hervé ZILBER

**Absent** :

M. le Maire rappelle que la promotion de la santé dans les écoles étant un axe fort de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté adoptée par le gouvernement en 2018, la municipalité s'est associée à l'Education nationale afin de proposer chaque mardi et jeudi, un petit déjeuner aux élèves des écoles beauvillésoises.

La ville de Villiers-le-Bel a mis en place les petits déjeuners dans quatre écoles à titre expérimental dès janvier 2020 et le dispositif a ensuite été élargi à quatre écoles supplémentaires à la rentrée scolaire 2020. Depuis la rentrée 2021, la ville a fait le choix de généraliser, les petits déjeuners aux vingt-deux écoles de la ville.

Fort de l'engouement suscité par les élèves et leur famille, la ville de Villiers-le-Bel souhaite renouveler ce dispositif pour l'année 2024/2025.

Par convention, le Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports s'engage à contribuer, sur la base d'un forfait par élève de 1,30 €, à l'achat des denrées alimentaires consommées par les élèves. De même, les personnels enseignants conduiront durant ce temps scolaire, un projet pédagogique d'éducation à l'alimentation.

M le Maire propose de signer la convention de mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners » entre l'Education Nationale et la ville de Villiers-le-Bel, prévoyant notamment le versement d'une subvention à la Commune sur la base d'un forfait par élève et par petit déjeuner de 1,30 €, soit une subvention prévisionnelle annuelle de 354 265,60 €.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » dans les écoles de la ville de Villiers-le-Bel pour l'année scolaire 2024/2025,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 3 juin 2024,

AUTORISE le Maire à signer, avec le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, la convention de mise en œuvre « Petits déjeuners » dans les écoles de la ville de Villiers-le-Bel pour l'année scolaire 2024/2025 ainsi que tous les actes ou documents y afférents.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0)

Le Secrétaire de séance,  
M. Maurice MAQUIN

Publication le : 19 JUIN 2024

Transmission en Sous-préfecture le : 19 JUIN 2024

Le Maire,  
M. Jean-Louis MARSAC

